

PRÉAVIS N°: 02/26

OBJET DU PRÉAVIS : Demande d'un crédit de CHF 6'620'000.- pour l'acquisition d'une réserve foncière stratégique destinée aux futurs équipements publics de la Commune sur le site de l'Arsenal, propriété d'Armasuisse, parcelle 1081

CONSEIL COMMUNAL DU 06.10.2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour le préavis 02/26 s'est réunie le 10 septembre dernier à la salle des mariages à 20h00. Elle était composée de Willy Blaser, Marc Musy, Fanny Sautebin, Laetitia Seitenfus, et Mark Buchanan (rapporteur).

La COGEFIN était représentée par Guillaume Besson et Michelle Grandjean.

Lors de cette séance nous avons pu nous entretenir avec Monsieur Jean-Philippe Steck, Syndic. Nous le remercions pour sa disponibilité et la clarté de ses explications.

Thèmes abordés :

Besoins scolaires (AISMLE)

Le site scolaire (primaire et secondaire 1) de l'Ochette subit une grosse pression. En effet, les besoins scolaires sont tels que certains élèves doivent être scolarisés au Fey alors qu'ils habitent à proximité du site de l'Ochette. Pour rappel, les établissements primaires et secondaires de l'Ochette accueillent les enfants scolarisés provenant des villages aux alentours de Moudon. L'établissement secondaire affiche complet et les projections pour 2031 estiment que 6 classes devront ouvrir rien que pour le secondaire 1. Et si tous les besoins scolaires sont cumulés, il manquera 20 classes d'ici 2031*.

Et ce malgré le fait qu'il y a déjà des portacabines sur le site de l'Ochette et que des locaux sont loués dans l'ancienne école de fromagerie.

A ce jour, il manque déjà des salles de gymnastique sur le site de Moudon. Aujourd'hui de nombreuses périodes de gymnastique (environ 54) ne peuvent pas être données, faute de place sur le site de l'Ochette (cf. trois salles de gym). De ce fait, de nombreux transports en mini-bus ont lieu chaque semaine de l'école de l'Ochette jusqu'aux salles de gymnastique du Champ du Gour (site du Fey).

De ces mêmes projections il ressort le besoin d'une salle de gymnastique double à l'horizon 2031.

Monsieur le Syndic indique que les travaux relatifs à la troisième étape du nouveau quartier St.-Michel, devraient débuter, selon le promoteur, cet automne. La réalisation de cette tranche d'immeubles, devrait voir le nombre total d'habitants du quartier atteindre environ 425 personnes.

Note architecturale 3 des bâtiments ECA 566, 567 et 569

Il est clair que cette note réduit un peu les possibilités de réaffectation des bâtiments.

Toutefois ces bâtiments disposent de grands volumes intérieurs, qui offrent beaucoup de potentiel d'aménagement.

Monsieur le Syndic nous relate qu'un concours d'architecture serait très pertinent sur ce site afin d'exploiter au maximum le potentiel des espaces et des volumes à disposition. Les conclusions, issues de l'étude subventionnée par le conservateur cantonal (DGIP), pourront d'ailleurs servir telles quelles à la création du cahier des charges relatif à un concours d'architecture.

Coût d'entretien et d'exploitation du site

Les bâtiments d'habitation et administratifs sont actuellement maintenus hors gel, à environ 12°C.

A cela s'ajouteront des frais d'électricité, d'eau, d'assurance, d'entretien courant et de sécurisation.

Parallèlement, la municipalité cherchera à valoriser les surfaces qui peuvent l'être par des locations temporaires (exemples : places de parking, location d'entrepôt).

Horizon temporel

Selon une étude démographique réalisée pour l'ISMLE, un nouveau site scolaire devrait être nécessaire pour la rentrée d'août 2030.

Compte tenu du temps qu'il faut pour réaliser toutes les étapes d'une procédure de construction, un horizon plus réaliste semble être la rentrée d'août 2031.

Cela montre d'une part que le terrain ne restera pas inutilisé pendant de nombreuses années et d'autre part qu'il n'est pas possible d'attendre que l'ensemble du projet soit défini avant de sécuriser le terrain.

Qualité du site

Ce site est le seul terrain constructible de cette importance situé en zone d'utilité publique.

Une déléguée de l'ISMLE avait sollicité par une motion en 2023, qu'un état des lieux puisse être effectué à Lucens et à Moudon afin de recenser les terrains disponibles à la construction de nouveaux sites scolaires, qui pourraient être sécurisés par un achat. A Lucens, il s'agit des terrains jouxtant la gare et à Moudon du site de l'Arsenal.

Conclusions

Les membres de la commission 02/26 ont donné leur accord à l'unanimité pour ce préavis et recommandent de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité No 02/26 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. accorde un crédit de CHF 6'620'000.- pour l'acquisition d'une réserve foncière stratégique destinée aux futurs équipements publics de la Commune, site de l'Arsenal, propriété Armasuisse, parcelle 1081,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que l'investissement sera amorti en 30 ans,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**


Le rapporteur, Mark Buchanan

*Projection démographiques pour Moudon (cf. étude démographique de Urbanplan, 2025) :

2025 → 6898	2026 → 6967
2027 → 7037	2028 → 7158
2029 → 7238	2030 → 7470
2031 → 7545	2032 → 7798